

➤ **La prévention de la radicalisation**

Le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, adopté par le Gouvernement le 9 mai, prévoit, dans sa mesure 47, que chaque contrat de ville est complété dès la fin de 2016 par un plan local de prévention de la radicalisation qui en constituera une annexe.

S'agissant des plans encore en cours d'élaboration, **ils devront impérativement être finalisés d'ici la fin du premier trimestre 2017**. Vous vous appuyerez sur le cadre de référence annexé à la circulaire du Premier ministre du 13 mai dernier.

Concernant leur mise en œuvre, vous pourrez solliciter les crédits du FIPD pour assurer le repérage et la prise en charge des personnes en situation de radicalisation, ainsi que l'accompagnement de leurs familles. Les actions de prévention primaire ont vocation à être financées par les crédits de droit commun et les crédits de la politique de la ville.

➤ **Les interventions en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires**

Nous avons lancé en 2016 une expérimentation dans quinze villes de cinq départements (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Val de Marne, Val d'Oise, Seine-et-Marne) visant à renforcer la présence des adultes dans les quartiers prioritaires le soir, le week-end et durant les vacances scolaires, en particulier au mois d'août. Ce renforcement vise à créer du lien social à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant contre le sentiment d'abandon et l'isolement des habitants.

Nous souhaitons étendre très largement en 2017 cette expérimentation qui porte ses fruits. Aussi, nous vous engageons, en lien avec les différents partenaires des contrats de ville, et au premier chef les communes, à développer ces initiatives qui participent à enrichir l'offre d'activités en matière culturelle et sportive et à favoriser l'accompagnement individualisé de jeunes en rupture, notamment par les associations de prévention spécialisée. A ce titre, vous pourrez utilement vous appuyer sur le guide méthodologique qui a été élaboré à la faveur de l'expérimentation en 2016 (<http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/etude-soir-et-week-end-cget.pdf>) et utiliser l'enveloppe de 5 millions d'euros qui est intégrée dans vos dotations contrats de ville à cet effet.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action en faveur de la jeunesse, il a été décidé, dans le budget 2017 du fonds national d'action sociale de la CNAF voté en novembre 2016, de dédier une enveloppe de 15 millions d'euros pour le soutien à la parentalité, de la prévention de la radicalisation et des centres sociaux. Peuvent être ainsi financés une aide au démarrage de centres sociaux dans chacun des 150 quartiers populaires qui n'en sont pas encore pourvus et l'élargissement des horaires d'ouvertures de centres sociaux existants. Au total, ces moyens nouveaux décidés par les partenaires sociaux au sein du conseil d'administration de la CNAF permettront de renforcer le nombre d'animateurs et de travailleurs sociaux présents dans les quartiers en mobilisant cette ressource dans le cadre des contrats de ville.

Outre ces crédits supplémentaires dédiés, vous veillerez à réorienter des financements existants, notamment ceux du programme ville-vie-vacances, afin de favoriser le déploiement d'actions à des moments les plus adaptés, qui répondent aux attentes de la population et des jeunes en particulier.

Plus généralement, vous retiendrez en priorité dans le cadre de votre programmation les actions établies dans une logique de co-construction avec les jeunes.

➤ Les relations police-population

En 2016, comme en 2015, un appel à projets d'1M€ (500 000€ des crédits de la politique de la ville, 500 000 € des crédits du FIPD) a été lancé par circulaire conjointe des Ministres de l'intérieur et de la ville le 3 mai dernier en faveur de l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat dans les zones de sécurité prioritaires et les quartiers de la politique de la ville.

Cet appel à projets conjoint avec le Ministre de l'intérieur sera reconduit dès le début de l'année 2017. La cellule d'animation nationale, mise en place en 2015 et pilotée par le SG-CIPDR en lien étroit avec le CGET, diffusera dans les prochaines semaines un guide recensant les initiatives locales les plus innovantes et pertinentes mais également les dispositifs institutionnels existants qui concourent au rapprochement entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

➤ La concrétisation de l'amplification du NPNRU

Les annonces du Président de la République le 27 octobre dernier lors du forum national des conseils citoyens, traduites dans le projet de loi de finances 2017 par l'ajout d'un milliard d'euros d'autorisations d'engagements sur la durée du NPNRU dont 100 millions dès 2017 doit se traduire concrètement dans les territoires et dans les meilleurs délais. Outre les réhabilitations et créations de logements, vous veillerez avec l'appui de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain à apporter une attention particulière à l'intégration des équipements publics nécessaires à l'attractivité du quartier et à son développement, avec pour objectif une plus grande mixité sociale dans les espaces de la vie quotidienne des habitants.

Vous mobiliserez ainsi les financements issus de la dotation politique de la ville (DPV) augmentée de 50 millions d'euros en 2017, du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), du Programme d'investissement d'avenir 3 (PIA) doté de 50 millions d'euros et lancé par anticipation pour soutenir en priorité l'innovation sociale dans les quartiers prioritaires et enfin ceux de l'ANRU pour satisfaire cet objectif.

Vous veillerez en outre à vous appuyer sur la mission d'Olivier Klein, Maire de Clichy-sous-Bois, Vice-Président du Conseil national des villes issue du CIEC 3 du 13 avril 2016 à Vaulx-en-Velin, relative à l'amélioration du bâti et des équipements scolaires pour évaluer les besoins en matière de rénovation, d'extension ou d'adaptation des établissements scolaires des quartiers prioritaires de votre territoire. La qualité des locaux scolaires représente un des principaux facteurs d'attractivité durable d'un quartier populaire et constitue un formidable outil de mixité sociale.

➤ Le soutien au commerce de proximité

Afin de poursuivre l'effort de désenclavement de quartiers prioritaires dont le tissu commercial connaît des difficultés pour s'implanter et perdurer (faible pouvoir d'achat, mobilité réduite des populations, problèmes fonctionnels, vétusté des centres, etc.), l'article 50 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 a étendu l'exonération de fiscalité locale aux petites entreprises de moins de cinquante salariés dont le chiffre d'affaires annuel ou total de bilan n'excède pas dix millions d'euros.

Cette mesure permet ainsi de préserver et d'attirer, au-delà des seuls petits commerces et services de proximité, des surfaces commerciales de taille moyenne, notamment des enseignes nationales, qui tendent à désertier ces territoires en raison des difficultés spécifiques rencontrées (insécurité, panier moyen faible, chalandise restreinte).

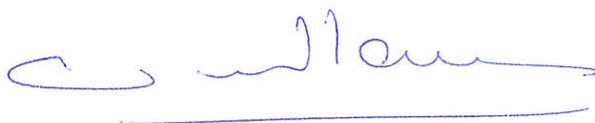
Ainsi, vous veillerez tout particulièrement à la diffusion la plus large possible du nouveau cadre fiscal de soutien aux commerces et services dans les quartiers prioritaires.

Afin de mettre en œuvre ces orientations, vous programmerez **avant le 31 mars prochain** les crédits qui vous sont délégués et qui feront l'objet prochainement d'une notification par le CGET afin de les engager dans les meilleurs délais.

Nous savons pouvoir compter sur votre pleine mobilisation afin d'apporter un appui aux actions menées dans les quartiers populaires.



Hélène GEOFFROY



Patrick KANNER